

# L'Agenda 21 du Pays Cœur Entre-Deux-Mers, Un second souffle pour un territoire de projet ?

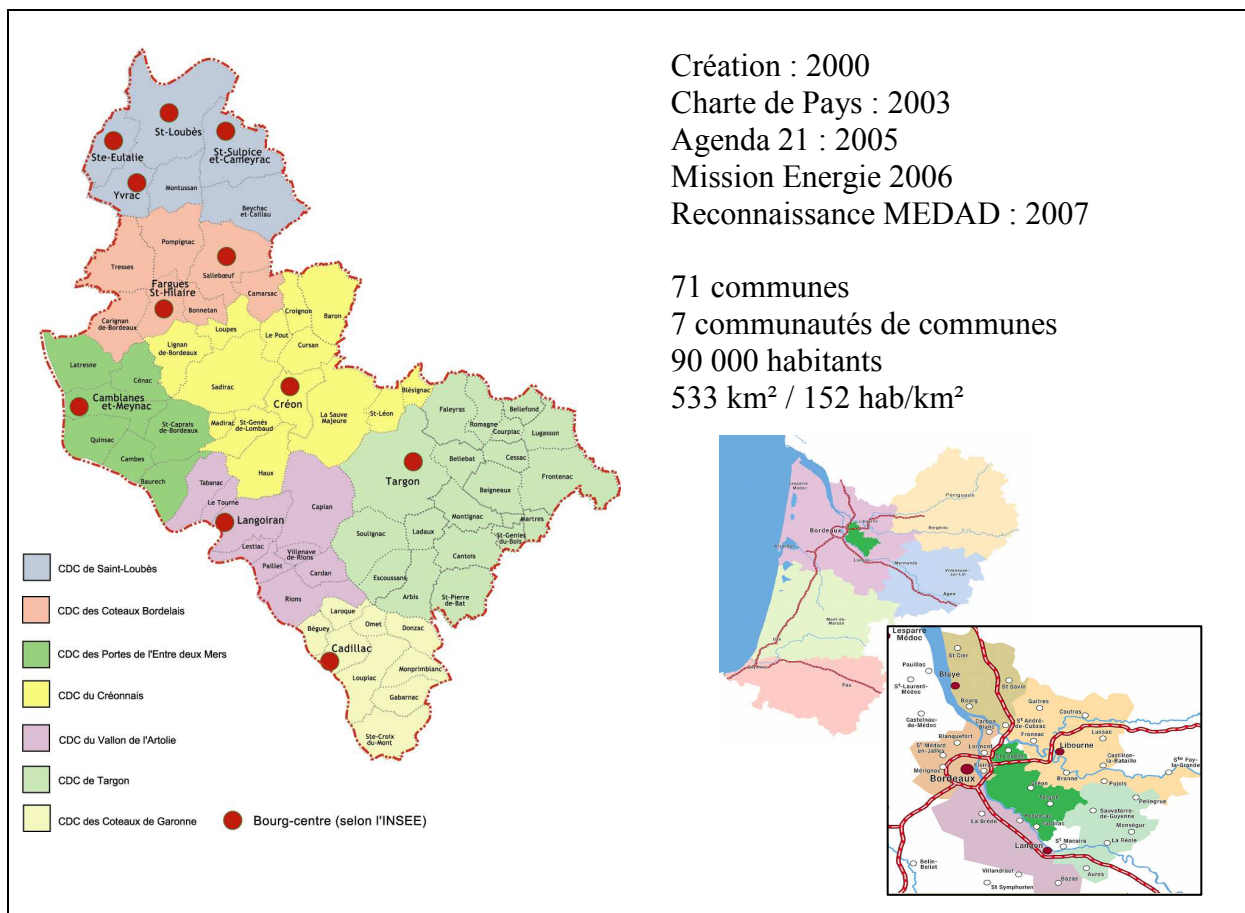
Olivier CHATAIN - Chargé de Mission Agenda 21  
[ochatain@coeurentre2mers.com](mailto:ochatain@coeurentre2mers.com) / 05 56 23 95 17

La Charte de Pays et l'Agenda 21 recourent :

- Les mêmes enjeux :
  - Biodiversité et ressources
  - Changement climatique
  - Cohésion sociale et solidarité
  - Consommation responsable
  - Epanouissement de tous
- Les mêmes exigences méthodologiques :
  - Lien local - global
  - Transversalité
  - Participation
  - Evaluation / amélioration continue
  - Organisation du pilotage

*Il ne s'agit pourtant pas de reconduire une démarche que l'on n'aurait pas su mener à bien !*

## Le Syndicat Mixte du Pays Cœur Entre-Deux-Mers



## Quels compléments à la charte l'Agenda 21 peut-il apporter?

### → De la Charte à l'Agenda 21 :

Le Pays a engagé une politique de développement durable en élaborant, en concertation avec son conseil de développement, son document d'orientation et d'actions de référence : la Charte (2003).

L'Agenda 21 est venu **décliner 13 actions majeures de Charte** (« gérer les ressources », « former au développement durable », etc.).

Il a aussi permis d'instituer de **nouveaux partenariats**. Outre les contrats classiques (Contrat de Pays Etat/Région, Convention d'Objectifs Conseil Général...), le Syndicat Mixte a signé :

- une convention « **Agenda 21** » avec le Conseil Général de la Gironde (2005)
- une convention « **Mission Energie** » avec l'ADEME et la Région Aquitaine (2006)

### → Premières réalisations, premières plus values :

Ces conventions ont permis de **doter le Pays d'une ingénierie mutualisée** au service des élus locaux (temps plein sur de l'animation) avec pour missions générales : *former les élus, développer les nouvelles pratiques, mobiliser des financements, évaluer la faisabilité des projets, favoriser la création de réseaux d'acteurs, etc.*

La « Mission Energie » a permis de créer un outil opérationnel pour **identifier et légitimer l'action du syndicat** auprès des collectivités.

Première action à se concrétiser : la réalisation de **prédiagnostics sur les consommations d'eau et d'énergie** pour établir des préconisations d'intervention sur le patrimoine des communes ou communautés de communes volontaires.

L'objectif était de développer sur l'ensemble du territoire des **pratiques innovantes, exemplaires et visant la transférabilité** aux autres collectivités du Pays.

### → L'élargissement progressif des missions :

Ces premières actions ont permis de **faire connaître le Pays et démontrer son utilité**. C'était un temps nécessaire sur un territoire où la pratique de l'intercommunalité est très récente.

Les prédiagnostics ont servi de point de départ à des **approfondissements d'études** par certaines communes. Un **groupe de travail** sur l'éclairage public (élus, syndicat d'électrification) a par exemple été mis en place.

Le syndicat a accompagné les communes volontaires sur **l'évaluation de leurs projets** (création d'une recyclerie, réseau de chaleur bois énergie, panneaux photovoltaïques, etc.).

Après les élections municipales, les sollicitations des équipes renouvelées ont débordé le cadre initial de l'eau/énergie pour porter sur **l'ensemble des champs du développement durable** (volet social, éducation au développement durable, etc.).

### → De la mission énergie au centre de ressource développement durable.

Le syndicat répond aujourd'hui aux sollicitations des communes en se positionnant comme **pôle de ressource mutualisé du développement durable**. Son rôle répond à des missions élargies :

- **Conseiller les collectivités** sur leurs projets (du changement d'une chaudière à la méthodologie d'élaboration d'un agenda 21)
- **Porter des projets transversaux** (élaboration d'un plan climat, création d'un Espace Info Energie itinérant, réalisation groupée d'audits / DPE sur les bâtiments, etc.)
- Continuer de **former les élus et à population au développement durable** (Semaine du Développement Durable, formation sur les éco-gestes et l'achat responsable, partage de retour d'expériences, fiches techniques, etc.).

Compte tenu du **profil « généraliste »** choisi pour le recrutement du chargé de mission, le syndicat réoriente le cas échéant les collectivités vers les spécialistes correspondants à leur demande. Ces missions s'effectuent en lien étroit avec les partenaires institutionnels du Pays.

→ **L'objectif à terme : les projets au crible du développement durable :**

Positionner explicitement le Pays et sa Charte comme outil d'évaluation pour **passer les projets du territoire au crible du développement durable**.

Il ne s'agit de poursuivre la promotion de nouvelles pratiques, mais de pouvoir aussi écarter ou faire évoluer les projets qui ne répondraient pas aux exigences du développement durable.

*L'évolution de l'action du Pays est progressive par nécessité, pour s'ajuster à la capacité des élus et acteurs locaux à intégrer au quotidien une nouvelle culture de projet. On retrouve bien là l'exigence d'amélioration continue !*

## **Quelles ont été les contraintes spécifiques à un agenda 21 « de pays » ?**

L'élaboration d'un agenda 21 implique de porter de nouvelles actions et une nouvelle culture de projet. Il s'agit donc de transformer, parfois en profondeur, les manières de travailler.

→ **1er frein : l'absence de maîtrise d'ouvrage :**

Le syndicat incite les collectivités, mais n'a pas vocation à porter ses propres actions.

La seule **conviction des élus du Pays**, parfois longue à acquérir, ne se suffit pas. Il faut gagner les autres élus du territoire, par l'intermédiaire notamment des délégués au Pays.

Les collectivités restent en outre très attachées à une **gestion communale**, ce qui retarde la mise en place d'un accompagnement mutualisé (action à l'échelle des CdC, etc.).

→ **2<sup>ème</sup> frein : l'absence de financements**

**Le développement de nouvelles pratiques** implique souvent un surcoût à l'investissement, mais aussi en temps passé sur les projets.

Si le syndicat peut mettre à disposition de l'ingénierie, il ne peut inciter les collectivités à agir en leur proposant des financements spécifiques.

Pour **l'évaluation et l'amélioration continue**, il est nécessaire de mesurer quantitativement et qualitativement les réalisations (m<sup>3</sup> ou kWh économisés par exemple).

L'absence de Maîtrise d'Ouvrage et de financements pour les actions développées ne permet pas de contraindre les communes à réaliser l'évaluation des actions et à la communiquer au syndicat... même si l'utilité de la démarche s'affirmant, les pratiques évoluent.

→ *Des solutions ponctuelles et « test »*

Sur certains projets spécifiques, le syndicat de Pays peut adopter ponctuellement un rôle équivalent à celui du Maître d'Ouvrage.

Lauréat d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le syndicat bénéficie d'une **bourse de 10 000 €** pour accompagner les communes volontaires vers la maîtrise de leurs consommations d'eau. Destinataire de la bourse, le syndicat pourra conditionner son soutien à la communication par le bénéficiaire des résultats de l'action.

Le syndicat a réalisé une formation des acteurs culturels sur les manifestations responsables, dans le cadre de la semaine 2008 du développement durable.

Il a ensuite été constaté qu'une des difficultés récurrente pour les organisateurs était de « s'y retrouver » dans les solutions proposées (gobelets réutilisables, papier recyclé, « économiseurs d'eau, etc.).

Pour résoudre cette difficulté, le syndicat étudie aujourd'hui les possibilités de mettre en place des **groupements de commandes** ponctuels, coordonnés à l'échelle du Pays.

## **Quelles ont été les plus values spécifiques à un agenda 21 « de pays » ?**

→ *1<sup>ère</sup> plus value : le Conseil de Développement*

Instance de participation, le Conseil a participé activement à l'élaboration de la Charte, ainsi qu'à l'**évaluation** du Contrat de Pays.

Lien direct avec le terrain, il joue un rôle clé de **mobilisation des acteurs locaux** (associations, citoyens, entreprises, etc.).

Ils peuvent aussi jouer un rôle de **plaidoyer auprès des élus** pour les convaincre de s'engager dans certaines démarches innovantes (comme cela a été le cas pour les prédiagnostics).

→ *2<sup>ème</sup> plus value : une approche partenariale*

Le Pays a la vocation et la vertu de créer et garantir des liens entre le local et les instances départementales, régionales, ou même européennes. Il **décline localement les politiques de développement durable** de ses partenaires, et participe à une démarche globale en informant ses mêmes partenaires des retours d'expérience et de la pertinence des stratégies élaborées.

L'agenda 21 « de Pays » associe donc l'ensemble des partenaires (locaux ou régionaux..) dans une même exigence d'inscrire le développement durable au cœur du projet.

*A travers cet élargissement de ses actions, le Pays a opéré une incursion nécessaire dans le champ de l'opérationnel, pour montrer et démontrer le développement durable aux acteurs et élus de son territoire.*

*En élargissant ses missions, il retrouve à travers la formation, la mutualisation, la mise en réseau et le portage de projets transversaux, sa véritable vocation de Pays.  
... réaffirmant ainsi sa vocation de territoire de projet de développement, durable.*